

# VILLE DE RIORGES

N° 1\_2

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 6 juillet 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Jacky BARRAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pascale THORAL	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Roland DEVIS
Nicole AZY	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET	André CHAUVET
Blandine LATHUILIERE	Bernard JAYOL
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Isabelle BERTHELOT
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Florence COLOMB	Martine LAROCHE SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-1\_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE  
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 24 MAI 2018,  
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 24 mai 2018, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2018.25	Concours de pêche des jeunes - Approbation d'une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours <i>Le 6 juin 2018 – Prestation à titre gratuit</i>	25 mai 2018
2018.26	Sinistre du 24 juin 2016 (barnums et sono) - Acceptation de l'indemnité d'assurance 4 835 € correspondant au montant du remplacement des matériels, déduction faite de la franchise	31 mai 2018
2018.27	Modernisation de l'ascenseur de l'hôtel de ville - Approbation du marché à passer avec la société THYSSENKRUP ASCENSEURS <i>Située à Angers, pour un montant de 17 515 € HT</i>	5 juin 2018
2018.28	Aménagement d'une rampe pour l'accessibilité du groupe scolaire du Bourg - Approbation du marché à passer avec l'entreprise CHAVANY <i>De St-Nizier sous Charlieu, pour un montant de 38 368 € HT – Travaux prévus pour les semaines 30 et 31</i>	8 juin 2018
2018.29	Prestations de vérification et remplacement des extincteurs - Approbation d'un contrat de prestations d'entretien et de maintenance à passer avec la société APS <i>De Saint-Priest (69) – Rémunération suivant prix unitaires du devis de l'entreprise aux quantités réellement exécutées sachant que la dépense n'excèdera pas 25 000 € - Marché conclu pour un an reconduit 3 fois par tacite reconduction</i>	8 juin 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-1\_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018

.../...

.../...

2018.30	Remplacement de l'éclairage de la salle de handball du gymnase Léo Lagrange - Approbation du marché à passer avec le COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE <i>De Roanne, pour un montant de 24 966,63 € HT</i>	13 juin 2018
2018.31	Convention d'occupation à titre précaire du logement B1 - Groupe scolaire de Beaucueil <i>Logement F2 pour une durée de un an</i>	15 juin 2018
2018.32	Location de matériel auprès de la ville du Coteau - Approbation d'une convention <i>Pour une durée de un an, renouvelable trois fois Pour la location d'un regarnisseur et d'un sableur auto-chargeur pour l'entretien des terrains engazonnés (matériels que ne détient pas la ville de Riorges) Riorges règlera la somme de 150 € TTC par matériel et par journée d'immobilisation</i>	22 juin 2018
2018.33	Location de matériel à la ville du Coteau - Approbation d'une convention <i>Pour une durée de un an, renouvelable trois fois Pour la location d'une brosse métallique, d'un engazonneur et d'un souffleur mécanique, pour l'entretien des terrains engazonnés (matériels que ne détient pas la ville du Coteau) Le Coteau règlera la somme de 150 € TTC par journée d'immobilisation de l'ensemble du porte outil avec ses accessoires</i>	22 juin 2018
2018.34	Création d'une carte carburant Pétrocarte - Approbation d'une convention à passer avec la société JPM CONCEPT EURL, garage Dourdein <i>Pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, renouvelable une fois deux ans</i>	28 juin 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 6 juillet 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-1\_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018